

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Avance de trésorerie**

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic (SMADL), créé à l'initiative du Grand Dijon et de la Région Bourgogne Franche-Comté, a pour but de développer et de pérenniser l'activité aéroportuaire ainsi que les activités connexes de l'aéroport de Dijon-Longvic.

À ce titre, pour la bonne exécution de sa mission, le SMADL va être conduit à réaliser, entre 2017 et 2019, différents investissements inscrits dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) et relatifs :

- au renouvellement du système de balisage de l'aéroport, pour un montant estimé à 1,920 M€ hors taxes entre 2017 et 2019 (fiche action 1.3. du CRSD) ;
- au renouvellement de portes de hangar, et notamment celle du hangar HM2, pour un montant estimé à 80 000 € hors taxes (fiche action 1.4. du CRSD).

L'année 2017 verra également la finalisation du programme de travaux engagés en 2016 au titre des fiches-actions 1.1. et 1.2. du CRSD, et concernant essentiellement l'achèvement des travaux d'alimentation électrique et de sécurisation diverses des installations aéroportuaires.

Pour faciliter l'articulation entre, d'une part les décaissements de fonds liés au règlement des entreprises qui auront en charge la préparation et la réalisation des travaux susvisés et, d'autre part, le rythme de récupération par le SMADL de la TVA correspondante et le versement des participations financières émanant du Grand Dijon, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État dans le cadre du CRSD, il est proposé que le Grand Dijon consente au SMADL une avance de trésorerie sans intérêts d'un montant de 400 000 € maximum, remboursable dès que la situation de trésorerie du SMADL le permettra.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette avance de 400 000 € sont inscrits au budget primitif 2017 du Grand Dijon.

LE CONSEIL,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,****DÉCIDE :**

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 400 000 € maximum au profit du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que cette avance sera remboursée au Grand Dijon dès que la situation de trésorerie du Syndicat Mixte le permettra, en particulier à l'occasion de l'encaissement par le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic des participations financières attendues du Grand Dijon, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération, entre le Grand Dijon et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, précisant les modalités de versement et de remboursement de l'avance de trésorerie, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(s)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSÉ ALMEIDA, M. JEAN-CLAUDE GIRARD)